



1207573403

DATE DEPOT : 2012-08-13

NUMERO DE DEPOT : 2012R075643

N° GESTION : 2008B05798

N° SIREN : 503023327

DENOMINATION : A-VENTURE

ADRESSE : 5-7 rue de Monttessuy 75007 PARIS

DATE D'ACTE : 2012/06/29

TYPE D'ACTE : RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES

NATURE D'ACTE :

A-VENTURE

Société par Actions Simplifiée

5-7 rue de Montessuy
75007 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale des associés du 29 juin 2012 –
6^{ème} décision

A-VENTURE

Société par Actions Simplifiée

5-7 rue de Monttessuy
75007 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale des associés du 29 juin 2012 – 6^{ème} décision

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription de 7 098 000 euros, réservée à Natixis Private Equity, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation du capital donnera lieu à l'émission de 709.800 actions, d'une valeur nominale de 10 euros chacune, émises au pair.

Il appartient à votre Président d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier :

- les informations fournies dans le rapport du Président sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant ;
- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels arrêtés par le Président. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes et données dans le rapport du Président ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital, appréciée par rapport aux capitaux propres ;
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Neuilly-sur-Seine, le 13 juin 2012

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Damien LEURENT